



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'association > Commissions nationales > Compte rendu de la Commission des collèges (déc. 2016)



Compte rendu de la Commission des collèges (déc. 2016)

Le samedi 3 décembre 2016, Sorbonne

vendredi 30 juin 2017

Réunion de la Commission des Collèges de l'APHG le samedi 3 décembre 2016 en Sorbonne.

Présents : Aurélie BLANCHET (Poitou-Charentes), Hélène BOUDRINGHIN (Picardie), Sylvie HALLEY (Basse-Normandie), Fabienne LAUDE (Nord), Françoise MARTIN (Besançon), Chantal MAZIOU (Grenoble), Isabelle PETOT (Aix-Marseille), Corinne TALON (Ile-de-France).

MM : Thibaut CASALY (Champagne-Ardenne), Didier DOIX (Bourgogne), Antoine IMBAULT (Lorraine), Thierry LEROY (Poitou-Charentes). Laurence BARDEAUX-ALMEIRAS (Pyrénées orientales).

Excusées : Sonia LALOYAUX (Nord).

L'essentiel de la réunion a porté sur la réforme des collèges. Les enseignants ont montré au cours de cette réunion le besoin d'exprimer massivement toutes les difficultés que la mise en place de la réforme a générées. Une idée générale se dégage : la réforme ne s'applique pas partout de la même façon et cette multitude de situations semble dès à présent très préoccupante pour l'avenir du collège. Les remarques portent sur l'ensemble de la réforme et très peu sur le contenu de nos programmes et les approches pédagogiques découlant des nouveaux programmes.

Des difficultés concrètes de fonctionnement ont été induites par l'obligation de mettre en place la réforme sur les quatre niveaux de collège.

Tout d'abord, des remarques concernent les manuels scolaires. En effet, les éditeurs ont dû produire dans la hâte de nouveaux manuels qui apparaissent parfois remplis d'inexactitudes ou qui n'abordent pas convenablement les programmes. La qualité de ces manuels est donc très variable. Beaucoup d'établissements ont reçu les nouveaux manuels avec retard. Dans la dernière commission, nous avons évoqué l'impossibilité financière pour de nombreux collèges d'acheter tous les manuels nécessaires. Effectivement, des établissements utilisent pour un ou deux niveaux, les anciens manuels et en classe uniquement, ce qui oblige les collègues à modifier leurs pratiques dans le quotidien. Ceux qui ont choisi les versions numériques sont loin d'être satisfaits de leur fonctionnement. Pour les livres numériques mis à la disposition des élèves à la maison, il apparaît que lorsque deux enfants sont dans le même collège, ils ont des difficultés pour travailler leurs devoirs, liées au partage de l'ordinateur familial. Un autre problème souligné avec force concerne les compétences mises dans les manuels qui ne correspondent pas aux compétences du socle actuel et sont donc peu utilisables.

Les collègues ont abordé aussi le problème de la mise en place du livret scolaire numérique. Il a été publié tardivement par rapport au début du trimestre. Les compétences de programmes ne semblent pas correspondre aux compétences du livret ! Certains enseignants sont dans un système flou entre le maintien de la pratique des notes et ou l'évaluation par compétences pour les bulletins trimestriels. Chaque discipline doit valider trois ou quatre compétences ce qui est un non-sens puisque beaucoup de compétences sont à évaluer à la fois. Le contenu du programme ne semble plus primer sur les compétences et cela amène à s'interroger avec inquiétude sur la place du savoir dans la réforme. Les collègues soulignent tous le temps passé à inscrire pour chaque cours les compétences. A la prochaine commission, nous pourrons mieux évaluer après les conseils de classe, l'impact sur le travail des enseignants de ces nouvelles pratiques. Les bulletins se trouvent aussi considérablement allongés. Une mise en place progressive des compétences sur quatre ans aurait certainement permis de mieux comprendre comment les mettre en place.

La liberté pédagogique défendue par l'APHG semble dorénavant limitée dans les pratiques quotidiennes par la

nécessité pour chaque collègue de justifier sans cesse ce qu'il fait dans les cahiers de texte. Il faut formaliser tout ce que l'on fait et cela aboutit à remplir des pages et des pages pour présenter les projets à construire.

Il est constaté de façon générale que le temps de travail des enseignants s'est alourdi à cause des réunions qui se multiplient et des nouvelles pratiques très chronophages. Il en ressort un sentiment profond de lassitude et un malaise généralisé que les autorités auraient tort de sous-estimer. Les enseignants se sont dits frustrés de ne pas pouvoir bien faire leur travail ou de ne pas avoir le temps de voir leurs collègues pour préparer avec sérieux leurs projets.

Les collègues abordent aussi une autre conséquence de la réforme qui porte sur l'apprentissage des élèves. L'évaluation par compétence peut se révéler fallacieuse car elle peut laisser penser que tous les élèves peuvent être bons sans avoir à apprendre davantage. Il est vrai aussi qu'ils peuvent prendre conscience de la transversalité des savoirs et réfléchir ainsi à la manière dont ils travaillent.

Enfin la dernière remarque d'ordre générale porte sur l'accroissement des inégalités entre les établissements scolaires. Les moyens sont très variables d'un collège à l'autre et le chef d'établissement a désormais un rôle accru dans la mise en place des moyens pour se concerter, pour le choix des EPI et la pratique de l'AP. Nous avons déjà pressenti cette évolution dans nos précédentes commissions.

Dans un deuxième temps, nous avons évoqué les EPI puis l'AP.

Les EPI sont le plus souvent inclus dans l'horaire de la discipline mais dans certains collèges, le chef d'établissement a mis en place une semaine banalisée sur les EPI alors que ce n'est pas prévu ainsi ou qu'ils se feraient sur les trimestres suivants. Les pratiques se révèlent tellement différentes d'un lieu à un autre qu'il est difficile de dégager une synthèse. Nous avons donc demandé à nos collègues de nous apporter des exemples concrets pour la prochaine commission afin de voir comment nos disciplines sont impliquées dans les EPI, quelles sont les ambitions des projets. Il apparaît dans quelques exemples donnés que les collègues par exemple pour la Troisième proposent des EPI calqués sur ce qui se faisait pour l'histoire des arts ou tournant sur les stages en entreprise parce que cela existe déjà et que l'investissement est moins lourd. La participation effective de tous les élèves au sein d'un EPI ne semble pas toujours la règle et les élèves ne sont pas tous acteurs du projet au même degré.

Les AP montrent également des applications variables de la loi. Dans des collèges, des dédoublements sont effectués sur certaines matières, d'autres font intervenir à la fois deux professeurs pour un même groupe d'élèves, ailleurs, des cours sont mis en barrette pour faciliter l'AP... Les enseignants constatent que les élèves en difficulté ne peuvent pas trouver ce dont ils ont besoin pour progresser dans ce type d'organisation. Tout cela avait déjà été vu dans les lycées et on ne peut que regretter encore une fois que les enseignants n'ont pas été entendus.

Les responsables de la commission collège : Françoise MARTIN et Didier DOIX.

© Les services de la Rédaction d'*Historiens & Géographes* - Tous droits réservés. 30/06/2017.